



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Service eau et biodiversité
Bureau police de l'eau
Corinne FIORENTINO-DAMEME
Téléphone 04 94 46 81 48

Toulon, le 21 novembre 2023

Le préfet

à

Monsieur le Maire
1 rue de la République
83210 SOLLIES-PONT

Objet : **Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement** : travaux de renforcement des infrastructures de Toulon Est sur la commune de Solliès-Pont

Référence : SEBIO/N° DIOTA 2413 / 0100025446

Pièces jointes : dossier et récépissé de déclaration dématérialisés – Arrêtés ministériels de prescriptions générales disponibles sur le site internet https://aida.ineris.fr/liste_documents/1/17940/1

Copie à : Service départemental de l'office français de la biodiversité

Monsieur le Président de la CLE du SAGE Gapeau - Place Urbain Sénès - 83390 PIERREFEU-DU-VAR

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale - CS 70064
13182 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 5

Je vous prie de bien vouloir trouver par mail et de manière dématérialisée, la déclaration au titre de la loi sur l'eau déposée par la Société du canal de Provence et d'aménagement de la région provençale, et le récépissé de déclaration, délivré au titre de la complétude à la date du 14 septembre 2023, concernant la réalisation des deux ouvrages de traversées des ruisseaux des Partides et Sainte-Maïsse ainsi que deux ouvrages de vidanges et pose de canalisations enterrées, associées à des ouvrages annexes conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement.

Ce dossier a fait l'objet d'un accord tacite de l'administration à la date du 14 novembre 2023, aussi je vous remercie de bien vouloir afficher en mairie, durant une période d'un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie, à votre convenance, par voie dématérialisée ou par la mise à disposition des documents imprimés par vos soins.

Vous voudrez bien faire parvenir à l'issue de la période d'affichage, à mon service, le procès-verbal attestant l'accomplissement de cette formalité.

Le présent message est adressé sur votre courriel à l'adresse suivante : infosite@solliespont.fr. Je vous remercie de bien vouloir me faire part des difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application de cette nouvelle procédure.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,
Pour le chef du service eau et biodiversité,
Le chef du bureau police de l'eau,



Sébastien LERDA

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.
Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)

Adresse postale : Préfecture – DDTM – Service Eau et Biodiversité - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX
Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers
Téléphone 04 94 46 83 83
Courriel : ddtm-sebio@var.gouv.fr
www.var.gouv.fr